



PROFESSION DE FOI



Elections des représentants de parents d'élèves

Cette année les élections des représentants des parents aux Conseil d'Ecole et Conseil d'Etablissement auront lieu par voie électronique, du mardi 13 octobre 2015 à 18h, au vendredi 16 octobre à 15h.

Le Conseil d'école, c'est quoi ?



Il est composé des représentants des enseignants et des parents.

C'est une instance d'échange sur les questions éducatives, ainsi que celles ayant trait à la vie scolaire et aux structures pédagogiques concernant l'école primaire.

Le conseil est saisi également des projets des classes de découverte, des questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire.

Il traite de tous les problèmes qui concernent la vie de l'école, adopte le règlement intérieur de l'école et le projet d'école et se réunit deux à trois fois par an.

Le Conseil d'Etablissement ?



C'est l'organe principal qui règle les affaires de l'établissement. Il est composé en nombre égale de membres de droit représentant l'administration, de représentants des personnels de l'établissement et de représentants des parents d'élèves et des élèves.

Le Conseil d'Etablissement est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives, il adopte :

- son propre règlement intérieur et le règlement intérieur de l'établissement
- le projet d'établissement
- les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire
- le plan annuel d'éducation à l'orientation.

Il émet un avis sur :

- la carte des emplois des personnels de l'établissement
- les propositions d'évolution des structures pédagogiques
- Le programme des activités des associations et des clubs fonctionnant au sein de l'établissement
- les questions d'hygiène et de sécurité
- les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves, les modalités générales de leur participation à la vie de l'établissement
- la programmation et le financement des voyages scolaires
- l'organisation de la vie éducative
- l'accueil et la prise en charge des enfants handicapés
- la restauration scolaire.

**Il est essentiel que vous, parents, soyez représentés à ces conseils,
c'est pourquoi l'APEAM propose une liste de candidats**

***Parents, chacune de vos voix compte !
Votez, pour être bien représentés dans l'intérêt de tous nos enfants.***

Votez pour la liste APEAM, **afin d'élire vos représentants qui défendront au mieux les intérêts** **de vos enfants au sein des deux Conseils.**

Pourquoi l'APEAM ?

L'APEAM, créée en 1997, **n'est sous la tutelle d'aucune structure transcendante**. Elle est libre dans ces interventions et dans ces actions et elle existe grâce aux bénévoles de parents d'élèves du GSAM. Elle est co-fondatrice de la Fédération des APE relevant des établissements OSUI – Maroc, lesquelles partagent les mêmes préoccupations issues des mêmes conditions de scolarité. Nous voulons qu'elle rime avec modernité, intégrité et réactivité.

Rassembleur



L'APEAM est avant tout un espace d'échange et de concertation sur les sujets d'intérêt commun aux parents d'élèves du GSAM. Elle souhaite rassembler les parents d'élèves rattachés aux deux sites (primaire et secondaire). Cette notion d'unité est importante ; elle nous permettra d'être à l'écoute et attentes de chacun.

Participatif



L'APEAM veut être un interlocuteur privilégié pour :

- les parents ;
- l'équipe éducative et administrative.

Intègre



Nous participons de manière active à l'ensemble des commissions institutionnelles qui permettent le bon fonctionnement du GSAM. Chaque action sera traitée en toute intégrité, impartialité et dans le respect de l'anonymat.

Acteur



Le principal souci de l'APEAM est la qualité de l'enseignement dispensé au sein du GSAM et celle de l'environnement scolaire dans lequel évoluent nos enfants. Elle sera active et assurera une veille sur ces points primordiaux, ainsi que sur les intérêts communs des parents d'élèves.

Sécurité



Nous serons vigilants à tout dysfonctionnement notable et également source de propositions pour apporter des solutions efficaces et cohérentes.

A l'écoute



Nous restons à la disposition des parents et des élèves qui signaleront un problème. Nous chercherons une ou des solutions dans le dialogue et la concertation.

L'APEAM vous soumet ses listes qui reflètent une composition la plus diversifiée possible de parents volontaires et un renouvellement régulier de l'effectif. Elle s'engage à représenter l'ensemble des parents et à poursuivre une coopération intelligente avec les enseignants et les institutions du groupe scolaire André Malraux dans l'intérêt de chacun, et en particulier celui de nos enfants.

Votez APEAM !
C'est possible avec vous et grâce à vous !